

DORÉ COPPER MINING



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DORÉ COPPER REPREND LES FORAGES SUR LA PROPRIÉTÉ CEDAR BAY

Toronto (Ontario) – le 14 mai 2020 – Doré Copper Mining Corp. (la « **Société** » ou « **Doré Copper** ») (TSXV: DCMC) annonce qu'elle a repris les forages sur sa propriété Cedar Bay. Le gouvernement du Québec a annoncé qu'à compter du 11 mai 2020, l'exploration pourrait reprendre au Québec. Les directives données par le ministère provincial de la Santé publique et la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) seront suivies par la Société et ses entrepreneurs. La Société a également informé les parties prenantes locales de ses plans de redémarrage.

Les deux sondages qui étaient en cours lorsque le forage s'est arrêté le 24 mars dernier ont repris sans incident et aucune modification au programme de forage de Cedar Bay annoncé le 6 janvier 2020 n'est prévue. Le programme permettra de tester la zone 10-20 au niveau du puits. La zone 10-20 se compose de trois veines parallèles où les forages précédents ont rapporté de nombreuses intersections à haute teneur en or et en cuivre, dont 2,4 m titrant 19,5 g/t Au et 1,67 % Cu dans le sondage CDR-18-02, et 2,4 m titrant 15,4 g/t Au et 4,54 % Cu dans le sondage CDR-18-03. Le programme de forage permettra également de tester la veine principale de Cedar Bay en profondeur.

Ernest Mast, président et chef de la direction de Doré Copper, a déclaré : « Nous sommes heureux de pouvoir reprendre notre programme de forage. La propriété Cedar Bay a le potentiel d'être l'un des gisements d'or-cuivre à plus haute teneur au monde et est située à seulement cinq kilomètres par route de l'usine Copper Rand appartenant à la Société. »

La Société utilise Miiken Drilling comme entrepreneur en forage. Miiken est une coentreprise entre Forages Chibougamau Ltée, la communauté des Premières nations d'Oujé-Bougoumou et la communauté des Premières nations de Mistissini, toutes deux situées dans le territoire d'Eeyou Istchee.

Les résultats de forage historiques qui ont été divulgués dans le présent communiqué de presse au sujet de Cedar Bay sont tirés du rapport technique intitulé « *Technical Report on the Corner Bay and Cedar Bay Projects, Northwest Québec, Canada* » daté du 15 juin 2019 et préparé par Luke Evans, M.Sc., P.Eng., qui est disponible sous le profil de Doré Copper sur SEDAR à www.sedar.com.

Andrey Rinta, P. Geo., gérant de l'exploration de la Société et une personne qualifiée au sens du Règlement 43-101, a révisé et approuvé l'information technique contenue dans ce communiqué de presse.

À propos de Doré Copper Mining Corp.

Doré Copper est engagée dans l'acquisition, l'exploration et l'évaluation de propriétés minières. Doré Copper a réalisé une opération admissible le 13 décembre 2019, ce qui lui a permis de s'établir en tant qu'explorateur et développeur de projets de cuivre et d'or dans la région de Chibougamau, au Québec, Canada. Par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive CBAY Minerals Inc., Doré Copper détient une participation de 100 % dans les projets d'exploration Corner Bay et Cedar Bay, tous deux situés dans les environs de Chibougamau, au Québec, ainsi que dans l'usine Copper Rand d'une capacité de 2 700 tpj. Doré Copper a l'option d'acquiescer une participation de 100 % dans la propriété Joe Mann (voir le [communiqué de presse du 2 janvier 2020](#)), selon laquelle si certaines exigences en matière de paiements et de dépenses sont respectées sur une période de trois ans, la Société deviendra le propriétaire en propriété exclusive de la propriété Joe Mann de 1 990 hectares.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur Doré Copper, veuillez visiter le site Web de la Société à www.dorecopper.com ou consulter les documents déposés par Doré Copper sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Ernest Mast
Président et chef de la direction
Téléphone : (416) 792-2229
Courriel : emast@dorecopper.com

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse comprend certains « énoncés prospectifs » aux termes des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs comprennent des prédictions, des projections et des prévisions et sont souvent, mais non toujours, identifiés par l'utilisation de mots tels que « chercher », « anticiper », « croire », « planifier », « estimer », « prévoir », « s'attendre », « potentiel », « projeter », « cibler », « échéancier », « budget » et « avoir l'intention », ainsi que des énoncés selon lesquels un événement ou un résultat « peut », « sera », « devrait » ou « pourrait » se produire ou être atteint et d'autres expressions similaires, y compris leur forme négative. Tous les énoncés autres que les énoncés de faits historiques inclus dans le présent communiqué, y compris, sans s'y limiter, les énoncés concernant le moment et la capacité de la Société à obtenir les approbations réglementaires nécessaires, ainsi que les plans, les activités et les perspectives de la Société et de ses propriétés, sont des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien que jugées raisonnables, sont assujetties à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs connus et inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats réels et les événements futurs diffèrent considérablement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, sans s'y limiter, les résultats d'exploration réels, les changements dans les paramètres des projets à mesure que les plans continuent d'être peaufinés, les prix futurs des métaux, la disponibilité du capital et du financement à des conditions acceptables, les conditions générales de l'économie, du marché ou des activités, les risques non assurés, les changements réglementaires, les retards ou l'incapacité d'obtenir les approbations réglementaires requises, les urgences en matière de santé, les pandémies et d'autres risques liés à l'exploration ou autres risques décrits dans le présent document et, de temps à autre, dans les documents déposés par la Société auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières. Bien que la Société ait tenté de cerner les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les mesures, les événements ou les résultats réels diffèrent de ceux qui sont décrits dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs peuvent faire en sorte que ces mesures, ces événements ou ces résultats diffèrent considérablement de ceux qui sont prévus. Rien ne garantit que ces énoncés s'avéreront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux prévus dans ces énoncés. Par conséquent, les lecteurs ne devraient pas accorder une confiance excessive aux énoncés prospectifs. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, sauf si la loi l'exige.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.